

ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A.
RCS Luxembourg B 22232
En faillite par jugement n°542/2014 du 10 octobre 2014

représentée par Me Laurence Jacques en qualité de curateur
c/o VANDENBULKE – 35 Avenue Monterey L-2163 Luxembourg

Communiqué du curateur n° 7

Dépositaire des actions au porteur – complément d'information

Conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des titres au porteur (la « **Loi** ») et à la nomination de VANDENBULKE Partner S.à.r.l. en tant que dépositaire (le « **Dépositaire** »), veuillez trouver ci-dessous un complément d'information :

1) ISIN des actions concernées

LU0011904405
LU0202957089

2) Actions concernées

La Loi vise les actions au porteur **uniquement**. Il s'agit des titres **physiques** au porteur.

A l'exclusion :

- des actions nominatives ;
- des actions au porteur immobilisées dans un système de règlement-livraison (Euroclear, Clearstream et Interbolsa)¹ qui sont dématérialisées de fait. Voir cependant le point 5) ci-dessous.

3) Comment inscrire les actions au registre ?

Le détenteur des actions au porteur ou tout mandataire dûment autorisé (joindre une procuration originale dûment signée par le détenteur des actions au porteur) doit :

- se présenter physiquement chez le Dépositaire (35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg) ;

¹ Le curateur considère que les actions au porteur immobilisées dans un système de règlement d'opération sur titres sont immobilisées de fait et **ne** doivent **pas** être déposées auprès du Dépositaire.

- déposer chez le Dépositaire les documents requis dans la liste dans le Communiqué n° 6 – Dépositaire des actions au porteur).

4) Que se passe-t-il si les titres sont déposés auprès d'une institution financière ?

Comme mentionné dans le communiqué de la CSSF du 27 mars 2015, la personne (physique ou morale) qui ne détient pas ses actions au porteur physiquement (papier) mais qui les a déposées sur un compte auprès d'une institution financière, n'a pas de démarche à entreprendre. L'institution financière entreprendra, le cas échéant, les démarches nécessaires auprès du Dépositaire.

5) Quelles sont les démarches à effectuer par les banques et institutions financières ?

Les institutions financières disposant, en leurs livres, d'actions au porteur doivent adresser au curateur (insolvency@vdbl.com) le formulaire ci-joint, contenant notamment les informations suivantes :

- Nombre total d'actions au porteur détenues en compte ;
- Identification du système de règlement-livraison (Interbolsa, Clearstream ou Euroclear) ;
- Confirmation que l'institution financière ne détient pas de titres physiques représentant les actions au porteur ;
- En cas de demande d'un client de livrer physiquement des actions au porteur, l'institution financière doit s'engager à informer le client que celles-ci doivent être déposées auprès du Dépositaire, conformément à la procédure décrite dans le Communiqué n°6 du curateur et devra les livrer directement au Dépositaire.

Le présent communiqué a pour objet une communication générale, les personnes concernées sont priées de requérir un conseil professionnel indépendant pour déterminer les suites à donner dans leur situation individuelle ou pour toute question supplémentaire.

Luxembourg, le 12 février 2016

Le curateur
Laurence JACQUES

[Financial Institution letterhead]

To :

Espirito Santo Financial Group SA
under bankruptcy
c/o Me Laurence Jacques
Bankruptcy receiver
VANDENBULKE
35 Avenue Monterey
L-2163 Luxembourg

[DATE]

By email (insolvency@vdbl.com)

Mrs. Jacques,

Re: Espirito Santo Financial Group – Bearer shares

We, [Name + Surname], acting in our capacity as authorised signatories
of.....

[NAME OF FINANCIAL INSTITUTION + ADDRESS + TRADE REGISTRY IDENTIFICATION NUMBER] hereby
confirm the following in relation to the bearer shares issued by Espirito Santo Financial Group SA, under
bankruptcy:

1. Number of bearer shares held by our institution²:

ISIN LU0011904405 : Total number of bearer shares :.....

ISIN LU0202957089 : Total number of bearer shares :

² Check the box

2. Securities Settlement System

- Clearstream
- Euroclear
- Interbolsa

3. To the best of our knowledge, we do not hold, on our own account or for our clients, physical bearer shares of Espirito Santo Financial Group SA:

- YES
- NO

4. If the answer to question 4 is NO, please confirm:

- Upon request of a client to deliver any physical bearer shares we confirm that we shall provide our client with a copy of the bankruptcy receiver's announcement n°6 regarding the obligation to deposit such shares with the Depositary and we undertake to deliver such shares to the Depositary directly.

We further confirm that we have complied with and performed all obligations under applicable anti-money laundering regulations regarding the holders of accounts where the bearer shares are deposited.

We undertake to provide any additional information the Bankruptcy Receiver may request in relation to the shares held in our books.

Yours sincerely,

.....
Name + Surname
Authorised signatory³

.....
Name + Surname
Authorised Signatory

³ Evidence of signatory powers MUST be attached